



**MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION**

Transformation Numérique pour l'Afrique / Programme Régional d'Intégration Numérique en
Afrique de l'Ouest

(WARDIP – Composante Mauritanie)

Unité de Gestion du Projet WARDIP-Mauritanie

Demande de Propositions sans Préqualification

(Appel à Propositions en une seule étape avec deux enveloppes)

***Mise en place d'une plateforme de formation et de certification et mise en œuvre des
programmes de renforcement de compétences***

Appel à Propositions No : AP-02_DP-16_WARDIP-2026

Crédit No : IDA-7445-MR

Emis le : 18 MARS 2026

- 1. La République Islamique de Mauritanie** a reçu un prêt de la Banque mondiale pour financer le coût du **Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest WARDIP – Mauritanie**. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la ***mise en place d'une plateforme de formation et de certification (formations certifiantes) et mise en œuvre des programmes de renforcement de compétences***.
- L'Unité de Gestion du Projet (UGP-WARDIP) au Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration invite, par la présente, les Proposants de pays éligibles à remettre des Propositions sous pli fermé, pour la ***mise en place d'une plateforme de formation et de certification (formations certifiantes) et mise en œuvre des programmes de renforcement de compétences***.
- La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à une Demande de Propositions (DDP) telle que définie dans le « *Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement* » ***de juillet 2016, mis à jour en septembre 2023*** de la Banque Mondiale (« le Règlement de Passation des Marchés »), et ouverte à tous les Proposants éligibles tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.
- Les offres seront évaluées conformément au processus défini dans le Dossier de Demande de Propositions. Les pondérations suivantes s'appliqueront aux Critères notés : **30 % pour les critères techniques et autres que le prix, et 70 % pour le coût de l'offre.**

5. Les Proposants éligibles peuvent obtenir des informations et examiner le Dossier de Demande de Propositions (DDP) dans les bureaux de ***l'UGP du Projet WARDIP-Mauritanie*** et examiner le Dossier de Demande de Propositions (DDP) durant les heures de bureau entre 8 :00 et 17 :00 heures, Vendredi entre 8h et 12h à l'adresse indiquée ci-après : **TVZ, N° 099 – Nouakchott - Téléphone : +222 45 24 11 02 - Courriel : wardip@mtnima.gov.mr**.
6. Le Dossier de Demande de Propositions en français peut être acheté par tout Proposant éligible intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **10.000 MRU**. Le paiement sera effectué au niveau du trésor public. Le Dossier de Demande de Proposition sera remis au représentant du soumissionnaire contre présentation de la quittance du trésor.
7. Les Propositions doivent être livrées à l'adresse ci-dessous *indiquée à la fin de la présente DP* au plus tard **le jeudi 7 mai 2026 à 12 heures GMT**. La passation de marchés électronique **ne sera pas** autorisée. Les Propositions tardives seront rejetées. Les enveloppes extérieures de la Proposition portant la mention « PROPOSITION ORIGINALE » et les enveloppes intérieures portant la mention « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes au public en présence des représentants désignés du Proposant et de toute personne qui choisira d'y assister, à l'adresse ci-dessous *indiquée à la fin de la présente DP* le **jeudi 7 mai à 12 heures GMT**. Toutes les enveloppes portant la mention « PARTIE FINANCIERE » resteront non ouvertes et seront conservées en lieu sûr par l'Acheteur jusqu'à la deuxième ouverture publique des Propositions.
8. Les Propositions doivent être accompagnées d'une **garantie de proposition** de **300 000 MRU**.
9. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Proposant retenu, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier de demande de propositions.
10. L'adresse mentionnée ci-dessus est :

**Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP-MTNMA),
Ilot ZRC, LOT 418, Rue Moulaye El Hacem Ould MOCHTAR EL HACEN,
Nouakchott Mauritanie. Tel : +222 49 72 71 70,
Courriel : cpmp-mtnima@mtnima.gov.mr**